

## REVALORISATION DU SMIC AU 1ER JUIN 2026 : INCIDENCES SUR LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS PUBLICS

### Références juridiques :

- Arrêté du 22 mai 2026 portant relèvement du SMIC
- Décret n°91-769 du 2 août 1991 relatif à l'indemnité différentielle
- Communiqué du Gouvernement du 20 mai 2026



À compter du 1er juin 2026, le salaire minimum de croissance (SMIC) fait l'objet d'une revalorisation de 2,41 %.

Le montant du SMIC horaire brut est désormais fixé à 12,31 €, contre 12,02 € auparavant.

Le SMIC mensuel brut atteint ainsi 1 867,02 €, au lieu de 1 823,03 €.

Par ailleurs, le minimum garanti est porté à 4,35 € à cette même date, contre 4,25 € précédemment.

### CONSÉQUENCES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Cette augmentation du SMIC entraîne une incidence directe sur la rémunération de certains agents publics territoriaux.

En effet, conformément au décret n°91-769 du 2 août 1991, une indemnité différentielle doit être versée lorsque la rémunération indiciaire brute d'un agent demeure inférieure au montant du SMIC.

À compter du 1er juin 2026, sont concernés les agents rémunérés sur la base d'un indice majoré inférieur à 380.

## AGENTS CONCERNÉS PAR L'INDEMNITÉ DIFFÉRENTIELLE

### ➤ Fonctionnaires de catégorie C

Sont notamment concernés :

- les 10 premiers échelons de l'échelle C1 ;
- les 7 premiers échelons de l'échelle C2 ;
- les 3 premiers échelons de l'échelle C3 ;
- les 6 premiers échelons du grade d'agent de maîtrise ;
- les 3 premiers échelons du grade d'agent de maîtrise principal ;
- les 2 premiers échelons du grade de brigadier-chef principal ;
- les 2 premiers échelons du grade de garde champêtre chef principal ;
- les 3 premiers échelons du grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;
- les 3 premiers échelons du grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels.

### ➤ Fonctionnaires de catégorie B

Sont également concernés :

- les 5 premiers échelons du premier grade du B-type NES ;
- les 2 premiers échelons du deuxième grade du B-type NES ;
- les 3 premiers échelons du grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale ;
- les 3 premiers échelons du grade d'aide-soignant de classe normale ;
- les 5 premiers échelons du grade de moniteur-éducateur et intervenant familial ;
- les 2 premiers échelons du grade de moniteur-éducateur et intervenant familial principal.

### ➤ Fonctionnaires de catégorie A

Sont concernés :

- le 1er échelon du grade de biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale ;
- le 1er échelon des élèves administrateurs, conservateurs du patrimoine et conservateurs de bibliothèques ;
- l'échelon d'élève ingénieur en chef.

### ➤ Agents contractuels

L'indemnité différentielle s'applique également aux agents contractuels rémunérés sur la base d'un indice majoré compris entre l'IM 366 et l'IM 379 inclus.

## IMPACT SUR LES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX

Le relèvement du SMIC entraîne également une revalorisation de la rémunération des assistants maternels et assistants familiaux employés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.



## POINT DE VIGILANCE POUR LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX

Les collectivités territoriales et établissements publics sont invités à vérifier les situations individuelles des agents concernés afin de garantir, dès le 1er juin 2026, le respect du niveau minimal de rémunération fixé par le SMIC.

